

Portant nomination de Mr Oscar SAMBA, en qualité de Conseiller Politique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo en Chine (PEKIN)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

CHEF DE L'ÉTAT

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

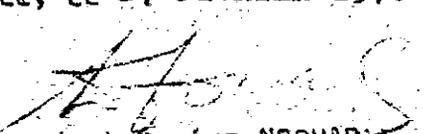
- Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères ;
Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;
Vu les décrets n°s 62/287 du 8/9/62 et 67/116/ETR-D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des Agents diplomatiques et Consulaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Étranger ;
Vu le décret n° 69/159 du 31 Mars 1969 portant nomination de Monsieur MBANI Antonin en qualité de Conseiller Politique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Pékin ;
Vu le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Étrangères ;
Le Conseil d'Etat entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur Oscar SAMBA, Instituteur de 3ème échelon en service à Brazzaville, est nommé Conseiller Politique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Pékin en remplacement de Monsieur Antonin MBANI appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à PEKIN, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo ;

BRAZZAVILLE, LE 27 FEVRIER 1970


Le Commandant Marien NDOUABI.

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
Chargé du Plan et de l'Administration
du Territoire,

Le Commandant Alfred RAOUL.

P. Le Ministre des Affaires Etrangères,

COMMANDANT A. RAOUL.

Le Secrétaire d'Etat,
de la Justice et du
Travail,

M. A. MOUILLÉNO-MASSENGO.

P. Le Ministre des Finances et du
Budget, en mission,
Le Ministre du Commerce, de l'Indus-
trie et des Mines assurant l'intérim.

C.M. STANARD.